



ANNEXE

- ◆ **Le permis A2** est accessible dès 18 ans et autorise la conduite d'une moto (2 roues) d'une puissance maximale limitée à 35 Kw et d'un 3 roues d'une puissance maximale limitée à 15 Kw
- ◆ **Le Permis A1** est accessible dès 16 ans et autorise la conduite d'une moto légère qui ne dépasse pas 125 cm3 et dont la puissance n'excède pas 11kw, ou d'un 3 roues dont la puissance est inférieure à 15kw

▶ LA FORMATION EN DETAIL

OBJECTIFS

- Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette (maximum 125 cm3 pour la catégorie A1)

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir 17 ans au moment du passage de l'ETG pour la catégorie A2 et 16 ans pour la catégorie A1
- Avoir passé l'ETG avec succès ou avoir un permis de conduire de moins de cinq ans

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) et de la MENTION DEUX ROUES

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

- Leçons théoriques (code de la route et sécurité routière) collectif
- Leçon pratique pouvant être collective avec un véhicule par élève

PROGRAMME DE FORMATION (ci-contre)

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)
- Épreuve pratique de l'examen du Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2: à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.

SANCTION VISÉE

- Permis de conduire de la catégorie A1 ou A2

Pour obtenir la catégorie A:

accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7 h à l'école de conduite Alain

DURÉE DE LA FORMATION

Obligation légale:

20 h de formation pratique ou 15h si déjà détenteur d'un permis A1 . Le volume est déterminé lors de l'évaluation de départ puis adapté si nécessaire en fonction de l'évolution de la formation



REMC :

(Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne)

1- MAÎTRISER le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
- Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine .
Descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation d'un freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto avec et sans passager
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (Sauf transmission automatique)
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Réaliser un freinage d'urgence

2 - APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales.

- Connaître et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité
- Tourner à droite et à gauche
- Détecter, identifier et franchir les intersections selon le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire

3 - CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier des virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files et savoir la pratiquer dans les départements autorisés
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que tunnels et ponts...

4 - PRATIQUER une conduite autonome, sûre, économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter et secourir.
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette
- Pratiquer l'éco-conduite